



CHARTRE ETHIQUE

L'IPCEM dans ses activités intègre les recommandations émises par le groupe de travail de l'OMS-Europe de 1998 ainsi que les recommandations de la Haute Autorité de Santé (2007).

1. L'IPCEM s'engage à promouvoir et à développer l'éducation thérapeutique du patient.
2. L'IPCEM s'engage à proposer aux soignants des formations méthodologiques conformes aux recommandations de l'OMS-Europe (1998), de la HAS (2007)
3. L'IPCEM s'engage à promouvoir dans ses formations, productions et manifestations les concepts les plus récents et validés dans le domaine de l'éducation thérapeutique du patient.
4. L'IPCEM s'engage à valoriser le travail des participants aux formations au moyen de différents supports.
5. L'IPCEM s'engage à proposer des formations adaptées aux besoins des participants et tenant compte de leurs expériences et réalités professionnelles.
6. L'IPCEM s'engage à mettre en œuvre dans ses formations les principes pédagogiques qu'il préconise pour l'éducation thérapeutique du patient
7. L'IPCEM s'engage à former tous les acteurs de santé impliqués dans l'éducation thérapeutique du patient
8. L'IPCEM s'engage à ne pas soutenir un contenu commercial au cours de ses formations
9. L'IPCEM s'engage à respecter les principes de confidentialité vis-à-vis des participants aux formations, et de neutralité vis-à-vis des dynamiques interpersonnelles



PRINCIPES de l'IPCEM SUR L'ÉDUCATION THÉRAPEUTIQUE DU PATIENT.

(Version 15 décembre 2009)

L'IPCEM intègre dans ses activités de formation et de conception d'outils les recommandations émises par le groupe de travail de l'OMS-Europe de 1998 ainsi que les recommandations de la Haute Autorité de Santé (2007).

De plus, l'IPCEM adhère aux principes suivants :

1. La mise en œuvre de l'éducation thérapeutique par un professionnel de santé est déontologique et éthique.
2. L'éducation thérapeutique du patient est une pratique multiprofessionnelle centrée sur le patient visant à essayer de maintenir ou améliorer son état de santé
3. L'éducation thérapeutique est en premier lieu un apprentissage du secourisme de soi. Dans toutes les maladies comportant des crises ou des incidents dangereux pour la santé ou la vie du patient, l'ETP doit prioritairement viser à ce que les compétences de sauvegarde soient acquises par le patient.
4. L'éducation thérapeutique du patient doit être accessible et proposée à tous les patients et en particulier à ceux qui ont en le plus besoin, aux plus démunis d'entre tous. Elle est un droit pour toutes les personnes atteintes de maladies.
5. La participation d'un patient à un programme d'éducation thérapeutique doit résulter d'une décision éclairée de sa part. Le patient est en droit de refuser l'éducation thérapeutique qu'on lui propose.
6. L'éducation thérapeutique s'adresse à l'entourage proche du patient sous condition de son accord et de celui du patient.
7. Tous les patients possèdent des capacités pour apprendre et nul ne peut décider que pour une personne donnée un apprentissage est impossible, compte tenu de facteurs liés à l'âge ou au niveau culturel.
8. Il est impossible de séparer le cognitif de l'affectif : apprendre pour le patient suppose un travail sur lui-même et toute acquisition de compétences d'auto-soins et d'adaptation à la maladie engage un travail sur l'émotion ressentie.
9. L'éducation thérapeutique de l'enfant patient est constamment adaptée au développement psycho-affectif de l'enfant. Elle est respectueuse de son degré d'autonomie au sein de la famille ainsi que de ses temps et styles d'apprentissage.

10. Dans l'éducation thérapeutique du patient, on accepte que le patient puisse ne pas maîtriser immédiatement toutes les compétences qui lui sont enseignées. La reconnaissance de son droit à l'erreur, du temps pris pour apprendre et pour modifier ses comportements constitue un impératif pédagogique.
11. Toute formation à l'éducation thérapeutique du patient se donne au moins deux buts :
 - L'acquisition d'une méthodologie de l'éducation thérapeutique
 - Une transformation de la relation soignant-soigné et par conséquent pour le soignant, de son rapport à l'autre et à soi
12. Toute éducation thérapeutique nécessite pour le soignant qui la met en oeuvre, de maîtriser les contenus médicaux et pédagogiques.